



## Puis je porter plainte pour atteinte à la vie privée ?!?

Par **Nesta**, le **31/12/2012** à **16:06**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si je peux dans le cas suivant porter plainte pour atteinte à la vie privée et/ou harcèlement ?

Une amie de mon ex-petite amie, détient des photos de moi dont certaines à caractère privé. Elle les aurait eu soit en les prenant sur l'ordi de mon ex qui était ma copine à l'époque, soit grâce à un logiciel espion sur mon PC. Sachant que ce logiciel espion existe bien sur mon PC Seulement je ne sais si il " appartient " à mon ex ou son amie.

Il se trouve que l'amie de mon ex se sert de ces photos et contact mes amis, ma famille ainsi que des connaissances, les harcèlent par mails, facebook etc ... Leur envoi également ces photos de moi.

J'ai moi même été harcelé et menacé par cette femme.

Puis je porter plainte contre elle ?

Si oui quel est la procédure la plus rapide pour que tout cela cesse ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Nesta**, le **05/01/2013** à **01:07**

Quelqu'un pourrait il répondre ou m'aider ? s'il vous plait ?